Envoyé en préfecture le 26/05/2020
Reçu en préfecture le 26/05/2020
Affiché le 29/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_64-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_64
id. 5099

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.

Sont présents :
M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :
M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BESIERS (pouvoir à M. BEQ), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BERTELLI), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. HEBRARD)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

TARN ET GARONNE NUMÉRIQUE

—

Envoyé en préfecture le 26/05/2020
Reçu en préfecture le 26/05/2020
Affiché le 29/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_64-DE

Le syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » (TGN) créé par arrêté préfectoral le 1er février 2016, conduit l'aménagement numérique du territoire, ainsi que la promotion et le développement des usages numériques.

Il est composé des membres suivants : le Département, 9 intercommunalités et les communes d'Escatalens, Lacour-Saint-Pierre et Reyniès toutes trois membres de la communauté d'agglomération du Grand Montauban, mais qui ne sont pas intégrées dans le projet d'initiative privée de déploiement de fibre sur l'agglomération.

A l'occasion de cette session, il est proposé de prendre connaissance du bilan des actions réalisées en 2019, ainsi que des perspectives d'activité 2020 pour Tarn-et-Garonne numérique.

I - Bilan de l'année 2019 :

*** la montée en débit ADSL (MeD) ;**

Les 21 derniers nœuds de raccordement abonnés (NRA) montée en débit ont été mis en service ; ils bénéficient à 2 400 abonnés sur les communes suivantes : Goudourville, Gasques, Le Pin, Merles, Saint-Antoine (32), Saint-Michel, Sistels, Labarthe, Vazerac, Comberouger, Pompignan, Maubec, Valeilles, Espinas, Lacapelle-Livron, Saint-Antonin-Noble-Val, La Salvetat-Belmontet, Castelsarrasin, La Ville-Dieu-du-Temple (Cloutiers), Durfort-Lacapelette, Lizac et Montesquieu.

Ainsi, ce sont près de 16 000 foyers et entreprises du département qui ont bénéficié du programme de montée en débit ADSL pour un coût de 12 millions d'euros, avec une évaluation de près de 15 % de nouveaux abonnés à une offre ADSL sur les secteurs d'intervention.

*** déploiement du réseau fibre optique ;**

La signature de la convention de délégation de service public (DSP) « 100 % fibre » est intervenue le 20 mars 2019 avec « Altitude Infrastructure », qui porte le projet via la société « Octogone Fibre », créée à cet effet.

Le contrat prévoit l'octroi d'une subvention de 21,7 millions d'euros sur l'assiette de 244 millions d'euros du projet, sur une durée de délégation de service public de 30 ans, pour tous les foyers, entreprises et sites publics éligibles à la fibre optique à fin 2022.

Envoyé en préfecture le 26/05/2020
Reçu en préfecture le 26/05/2020
Affiché le 29/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_64-DE

Dans ce cadre, à l'automne 2019, les premiers nœuds de raccordement optiques (NRO) du 100 % fibre ont été posés sur les communes de Labastide-Saint-Pierre, Montech, Castelsarrasin, Valence d'Agen, Saint-Loup et Négrepelisse.

II – Perspectives d'activités pour l'année 2020 :

*** au titre du programme « 100 % fibre »**

La société « Octogone Fibre » :

- poursuit la pose de nœuds de raccordement optique, soit 12 (sur 27) posés à mi-février sur les communes de Grisolles, Moissac, Dieupentale, Beaumont de Lomagne, Meauzac et Mirabel,
- travaille au déploiement du réseau de distribution sur les secteurs de Labastide-Saint-Pierre, Campsas, Montech et communes avoisinantes, Castelsarrasin, avec la perspective d'ouverture des premières prises Fibre en Juin (secteur Labastide et Montech)
- conventionne avec les bailleurs et syndics pour assurer de bonnes conditions de pénétration de la fibre dans les habitats collectifs.

*** le schéma de développement des usages et services numériques (SDUSN)**

Tarn-et-Garonne numérique a initié l'élaboration d'un schéma de développement des usages et services numériques, dispositif qui doit permettre à chacun des territoires de pouvoir développer son identité et sa stratégie en matière d'innovation et de développement numérique. Dans ce cadre, un chargé de mission « développement des usages » a été recruté en novembre 2019.

Ainsi, Tarn-et-Garonne numérique, accompagné par le cabinet « ON-X », travaille actuellement à l'élaboration d'un diagnostic sur ce sujet avec chacun des territoires intercommunaux et le Département ; à cet effet un comité technique a été mis en place, lequel s'est réuni en novembre 2019 pour lancer les travaux du diagnostic.

Les résultats de ce premier travail devraient être présentés en comité technique et au conseil syndical de Tarn-et-Garonne numérique sur le 1er semestre 2020, ce qui ouvrira des phases d'échanges sur les stratégies à développer.

III – Financement du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique:

Le coût public total des programmes « ADSL montée en débit » et « 100% fibre » portés par Tarn-et-Garonne numérique s'établit à ce stade, à 36,33 millions d'euros, dont la partie études.

Envoyé en préfecture le 26/05/2020
Reçu en préfecture le 26/05/2020
Affiché le 29/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_64-DE

Tarn-et-Garonne numérique a acquis les financements suivants en 2019 :
- attribution par l'État d'un financement définitif de 19,13 millions d'euros ;
- signature avec la Région Occitanie d'une convention de financement à hauteur de 9,94 millions d'euros.

Ainsi, le reste à charge pour les membres de Tarn-et-Garonne numérique s'établit à 7,26 millions d'euros qui seront répartis selon les clés suivantes :
- 2/3 pour le Département de Tarn-et-Garonne soit 4,84 millions d'euros
- 1/3 pour les EPCI soit 2,42 millions d'euros.

Le financement de la participation des membres de Tarn-et-Garonne numérique sur le périmètre de ce programme est assuré par un emprunt sur la période 2017-2037.

Ainsi, au titre de 2020, les participations du Département s'élèvent à :

- pour le budget principal Tarn-et-Garonne numérique, section fonctionnement : 236 889 €
- pour le budget annexe Tarn-et-Garonne numérique, section investissement : 236 964 €

A noter, la baisse de 73 % de la participation en section investissement par rapport à l'exercice 2019 en lien avec les recettes acquises.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Envoyé en préfecture le 26/05/2020
Reçu en préfecture le 26/05/2020
Affiché le 29/05/2020
ID : 082-228200010-20200429-CD20200429_64-DE

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan des actions réalisées en 2019 et des perspectives d'activités 2020 du syndicat mixte départemental « Tarn et Garonne numérique » ;

- Approuve, au titre de l'année 2020, les contributions départementales au financement du syndicat mixte départemental « Tarn et Garonne numérique » qui s'établissent à :

  - fonctionnement : 236 889 € sur la ligne budgétaire 65618 SF91,
  - investissement : 236 964 € sur la ligne budgétaire 204163 SF91,

- Ratifie les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC